

## FICHE TECHNIQUE DE FORMATION

### **THEME 5 : « Les Obligations et Droits du Commissaire aux comptes »**

- **Durée** : Deux (02) demi-journées ;
- **Masse horaire** : 12 heures
- **Date** : Du jeudi 29 au vendredi 30 septembre 2022
- **Plage d'animation** : 08h30 à 14h30 ;
- **Lieu** : Azalaï Hôtel de la plage (Cotonou-Bénin)

### **PUBLIC CIBLE :**

- Membres du Conseil d'Administration ;
- Directeurs Généraux (DG),
- Directeurs Généraux Adjointes (DGA) ;
- Directeurs Administratifs et Financiers (DAF) ;
- Directeur de l'Audit interne ;
- Chefs Comptables ;
- Contrôleurs de gestion.

### **OBJECTIFS DE LA FORMATION**

#### **Objectif général :**

La formation vise à rendre les dirigeants et cadres assimilés capables de mieux cerner les obligations et droits du Commissaire aux comptes.

#### **Objectifs Spécifiques d'Apprentissage :**

A l'issue de la formation, les mandataires sociaux seront en mesure de :

- connaître la personne du Commissaire aux comptes, ainsi que les compartiments du code de déontologie des Commissaires aux comptes ;
- s'approprier les devoirs du Commissaire aux comptes ;
- savoir quand interroger le Commissaire aux comptes ;
- profiter pleinement des conseils du Commissaire aux comptes

### **CONTENU ANDRAGOGIQUE**

#### **Note introductive et quelques focus :**

- conditions d'accès au métier du commissariat aux comptes ;
- focus sur les sociétés ayant l'obligation de se doter d'un Commissaire aux comptes ;
- modalités de nomination et durée des fonctions du Commissaire aux comptes ;
- autres éléments relatifs au cadre légal et institutionnel des deux métiers.

#### **Module 1 : Mandat du Commissaire aux comptes et le droit des sociétés concernées.**

**Séquence 1 :** Mission permanente du Commissaire aux comptes.

**Séquence 2 :** Nature des rapports normalisés du Commissaire aux comptes à son client.

**Séquence 3 :** Présentation détaillée de l'architecture des rapports normalisés du Commissaire aux comptes.

**Séquence 4 :** Devoirs des sociétés concernées à l'égard du Commissaire aux comptes.

**Séquence 5 :** sanctions aux manquements des devoirs à l'égard du commissaire aux comptes.

**Séquence 4 :** Droits de la société clientèle à l'égard du Commissaire aux comptes.

**Synthèse :** Etudes de cas et discussions structurées sous forme de partage d'expériences.

### **Module 2 : Madats particuliers ou spéciaux du Commissaire aux comptes.**

**Séquence 1 :** Missions articles 724 de l'acte uniforme OHADA sur le droit des sociétés commerciales.

**Séquence 2 :** Missions légales spéciales pouvant être confiées au Commissaire aux comptes.

**Séquence 3 :** Autres obligations particulières du Commissaire aux comptes.

**Séquence 4 :** Clin d'œil aux diligences directement liées.

**Synthèse :** Etudes de cas et discussions structurées sous forme de partage d'expériences.

### **Module 3 : Responsabilités du Commissaire aux comptes.**

**Séquence 1 :** Responsabilité civile.

**Séquence 2 :** Responsabilité pénale.

**Séquence 3 :** Responsabilité disciplinaire.

**Synthèse :** Etudes de cas et discussions structurées sous forme de partage d'expériences.

## **METHODES ET SUPPORTS ANDRAGOGIQUES**

### **METHODES ANDRAGOGIQUES :**

- Brainstorming ;
- Etudes de cas ;
- Exercices d'application ;
- Discussions structurées sous forme de partage d'expérience.

### **MODE D'EVALUATION :**

- Evaluation formative sous forme de discussions structurées ;
- Evaluation finale.